



## MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville

24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : [mairie@lebugue.fr](mailto:mairie@lebugue.fr)

🌐 : [www.lebugue.fr](http://www.lebugue.fr)

Arrêté réglementant le stationnement  
et la circulation.

### Arrête 2025-45

Le Maire de la Commune du Bugue.

Vu les articles L 2212-2 et 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement.

Vu le code de la route.

Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune.

Vu l'intérêt général.

Considérant qu'en raison des travaux d'élagage, 5 rue Arthur Delfour, il y a lieu de régler le stationnement et la circulation.

### Arrête

**Article 1 :** Le Jeudi 13 Mars, Monsieur Chevalier est autorisé à effectuer des travaux, au droit du 5 rue Arthur Delfour. La route sera barrée à l'angle de la rue Arthur Delfour et la rue de Paris.

**Article 2 :** La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de Monsieur Chevalier.

**Article 3 :** Le Brigadier-chef principal de Police Municipale et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Pour ampliation, le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur Le Major de la Brigade de Gendarmerie

Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police Municipale

Monsieur le responsable des Services Techniques

Monsieur Chevalier

Un exemplaire sera mis dans le registre des arrêtés de la commune

Le 06/03/2025

Le Maire



Serge LEONIDAS